

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 057-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.75

Déposée le: 04.03.2019

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PLR (Haas, Bern) (porte-parole)
PLR (Saxer, Gümligen)
Cosignataires: 11

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Un peu plus de prévenance envers la clientèle

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter au Grand Conseil une modification de la loi sur le commerce et l'industrie (LCI) qui aura la teneur suivante :

1. les heures d'ouverture seront adaptées pour que les magasins ne ferment pas avant 18 heures le samedi (contre 17 heures actuellement) ;
2. les autres commerces pourront ouvrir quatre jours fériés officiels par année (contre deux actuellement). Les jours de grande fête (Vendredi saint, Pâques, Ascension, Pentecôte, Jeûne fédéral et Noël) feront toujours exception.

Développement :

Point 1 : Des horaires d'ouverture plus étendus le samedi répondent à un besoin évident de la clientèle et représentent, face à la concurrence du commerce en ligne, une possibilité d'augmenter la fréquentation des magasins situés en centre-ville et à la campagne.

Point 2 : Les cantons peuvent fixer quatre dimanches lors desquels les commerces n'ont pas besoin d'autorisation pour employer du personnel. A Berne, un même commerce ne peut actuellement choisir que deux dimanches, soit moins que ce que permet le droit fédéral. Là aussi, il faut aller quelque peu au-devant de la clientèle, spécialement les dimanches de l'Avent.

Destinataire

- Grand Conseil